

Date de convocation : 23/05/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-huit mai deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : BEAL Corinne, BROUSSARD Cédric, CHAUDIER Florian, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MANOHA Fabienne, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORIN Colette, MOUNIER Emeline, OUDIN Marie Laure, PARRAT Éric, SABOT Thierry, SOUCHON Patricia, VALLAT Robert (19).

Excusés : BEAULAIGUE Nelly (pouvoir à Pierre DURIEUX), MEYNET Isabelle (pouvoir à Emeline MOUNIER), MOULIN Christophe (pouvoir à Catherine MARCON), MOURIER Fanny (pouvoir à Thierry SABOT) (4).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants – adhésion des communes de SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX, de SAINT-REGIS-DU-COIN et de JONZIEUX.

DCM 20240528-6

Monsieur Le Maire explique que le Comité Syndical a reçu par courrier les demandes d'adhésion des communes de SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX, de SAINT-REGIS-DU-COIN et de JONZIEUX. Après examen, le Comité Syndical accepte l'adhésion de ces Communes à compter du 1er janvier 2025. Toutes les communes adhérentes doivent donc délibérer pour cette adhésion afin que la Préfecture prenne l'arrêté correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour permettre l'adhésion des Communes de SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX, de SAINT-REGIS-DU-COIN et de JONZIEUX au Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

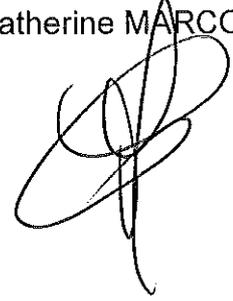
AR Prefecture

043-214300873-20240528-DCM20240528_6-DE
Reçu le 05/06/2024



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON



AR Prefecture

043-214300873-20240528-DCM20240528_6-DE
Reçu le 05/06/2024